

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1420

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce dispositif peu lisible complexifie considérablement les études de médecine. Il convient donc de le supprimer.